

1.1. Faire connaître les besoins spécifiques et accompagner les professionnels dans l'adaptation de leur offre

DESCRIPTION					
Objectif de l'action		Améliorer la prise en compte des personnes à besoins spécifiques chez les opérateurs touristiques			
Résultats attendus		Le nombre de sites accessibles augmente			
<p>La prise en compte des personnes à besoins spécifiques passe par trois aspects fondamentaux : l'équipement, le référencement et la formation, ainsi l'action est construite en 3 sous-actions :</p> <p>1.1.1. Kit d'accessibilité pour tous : le but est d'amplifier la démarche de la FTPL avec la mise en place du Kit d'accessibilité pour tous aux établissements touristiques qui en font la demande. Ce kit a pour vocation d'améliorer l'accessibilité aux établissements des personnes à besoins spécifiques. La FTPL prend en charge 50 % de l'investissement HTVA des éléments compris dans la liste du kit d'accessibilité, avec un plafond de 1.500 €.</p> <p>1.1.2. Access-i : l'application informe les personnes à besoins spécifiques du niveau d'accessibilité des lieux ouverts au public. Chaque lieu certifié par Access-i reçoit un visuel synthétique reprenant le niveau d'accessibilité pour les 7 types de handicap. La FTPL prend en charge 60 % du coût des audits menés par Access-i en province de Liège.</p> <p>1.1.3. Formation sur le handicap : mise en place de formations sur la compréhension des handicaps et des aménagements à mettre en place pour rendre accessible les sites (action récurrente : 2 jours / an pour la mise en place de formation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des personnes à besoins spécifiques dans son établissement (à programmer en 2024 et 2027) • Conseils pour le choix et les installations d'équipement spécifique (à programmer en 2025 et 2028) 					
Indicateurs		Nombre d'établissements rendus accessibles / Nombre d'établissements référencés Access-i / Nombre de personnes participant aux formations			
ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE					
Pilote	FTPL	Partenaires	Access-i	Financeurs	FTPL